

Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE QUINZE

Le 18 novembre à 20h00.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire.

Etaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret — N. Murillo
et Messieurs— H. Garnier — A. Dutertre — G. Hattry — P. Voltz - P. Hamelin

Absent(e) excusé(e) : E. Mallet (donne procuration à Mme Blavette)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : H. Garnier

Assistait également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie

Date de convocation
13/11//2015

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

En préambule à la séance du conseil municipal, M. le Maire souhaite prononcer quelques mots afin de rendre hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier, suivis d'une minute de silence.

Approbation du compte-rendu de réunion du 15 octobre 2015 :

Après lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2015, le Conseil Municipal l'entérine à l'unanimité.

M. Harold GARNIER est élu secrétaire de séance.

1- Enquête publique : Projet présenté par l'EARL de Morteuvre pour l'extension d'un élevage avicole.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation préfectorale pour l'extension d'un élevage avicole se situant à « Morteuvre » sur le territoire de la commune du Breil sur Méryze.

Située dans un rayon de 3 km du lieu d'implantation de cet élevage avicole, la commune est concernée par cette enquête publique. Le Conseil municipal doit faire parvenir ses remarques ainsi qu'un avis motivé au commissaire enquêteur.

M. Frédéric FOUGERAY est présent pour exposer son projet :

Il exploite, au sein de l'EARL de Morteuvre, un poulailler de 1300 m² et un atelier d'engraissement de porcs sur paille.

Le projet consiste à construire un poulailler supplémentaire, pour pérenniser 2 emplois salariés sur l'exploitation. L'élevage de porcs à l'engrais sera abandonné.

Il présente le type de volaille (poulets et dindes), le plan d'épandage, l'accès par la route Départementale, la plantation d'une haie bocagère..... Pour cette nouvelle exploitation.

Après présentation du dossier d'enquête publique sur les avantages et les inconvénients résultant de l'extension d'un élevage avicole par Monsieur Fougeray, M. le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur le sujet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet d'extension d'un élevage avicole par l'EARL Morteuvre

Pour conclure M. Fougeray propose une visite de son exploitation. Il est retenu la date du 12 décembre à 10h pour cette visite.

2- de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Avis sur le projet préfectoral

Madame la Préfète a transmis le 20 octobre dernier, pour avis, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Ce projet a été établi dans le cadre de la Loi NOTRE du 7 août 2015 qui conduit à une actualisation du schéma départemental en vue de rationaliser les intercommunalités et de renforcer l'intégration communautaire.

Ce schéma sera arrêté par Mme la Préfète fin mars 2016 mais doit préalablement faire l'objet d'un avis des conseils municipaux des communes concernées par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Cet avis doit être rendu dans les 3 mois qui suivent la date de réception.

Concernant la communauté de commune du Pays des Brières et du Gesnois (CCPBG), le projet de schéma prévoit un rapprochement avec la communauté de communes du Pays Bilurien (7183 habitants).

Le nouvel ensemble intercommunal sera composé de 23 communes rassemblant une population de 30 344 habitants.

Dans le domaine des compétences des similitudes existent en matière d'aménagement de l'espace, de développement économique, de collecte de déchets ménagers, de SPANC, d'action sociale, d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. Mais des différences de compétences sont à noter concernant les services à la jeunesse, la gestion et la réhabilitation de logement locatifs, les acquisitions foncières, la construction.....

Après présentation du projet de SDCI et après en avoir débattu,

Suite à de nombreuses interrogations, notamment sur le choix des compétences, le mode de gouvernance au sein de la nouvelle instance, et que la restitution de l'audit sur l'état des lieux des deux communautés par le Cabinet OCP, auprès des maires des communes concernées, ne se fera que le 11 décembre prochain :

Le Conseil Municipal, n'est pas contre le projet présenté, mais s'abstient toutefois de donner son avis et attend de plus amples informations.

3- Travaux de bassin de rétention rue des Champs

M. le Maire rappelle que le projet d'un bassin de rétention au niveau de la rue des Champs avait été adopté lors de la dernière réunion de conseil.

Afin de réaliser ce bassin, il est nécessaire d'acheter une parcelle de terrain à M. Patrice Ménard. Après rencontre avec ce dernier, il est entendu qu'environ 400 m² de terrain seraient cédés pour l'euro symbolique. A notre charge les frais de notaire et de géomètre. Par ailleurs un devis de travaux a été établi par l'Entreprise Clément de Challes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Autorise M. le Maire à négocier avec M. Patrice MENARD, l'achat d'une parcelle de terrain nécessaire à la réalisation d'un bassin de rétention au prix de de 1€.

Autorise M. le Maire à faire border par un géomètre cette parcelle de terrain et le chemin rural bordant celle-ci

Habilite M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

4- Commerce

M. le Maire rappelle que lors de la réunion de travail du 9 novembre dernier, les candidatures reçues pour la reprise du commerce, ont été examinées. Le projet de M. Soyez a été retenu.

A ce jour, M. Soyez a fait part oralement de son intention de se retirer du projet.

Après discussion et un tour de table, le conseil municipal, en cas désistement demande à M. Soyez de mettre par écrit son intention de renoncement définitif. Et envisage de relancer une annonce afin de trouver de nouvelles candidatures

Questions et informations diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal :

* PLU : le Syndicat Mixte du Mans (nouveau service instructeur des documents d'urbanisme de la commune) nous invite à envisager la possibilité de réaliser une révision simplifiée pour clarifier certains points réglementaires notamment des vides au niveau de l'article 11 (aspects extérieurs).

Il est convenu la date du jeudi 26 novembre à 19 heures pour une réunion de travail avec la présence de M. Frédéric Chausson, référent en documents d'urbanisme, afin d'envisager une révision simplifiée et surtout établir un plan de travail pour présenter à la Communauté de Communes du pays des Brières et du Gesnois, ce projet de révision de PLU dans le cadre de la prise de compétence du PLUi.

*Qu'une organisation pour la location (remise des clefs, relevage du compteur heures creuse heures pleines état des lieux...) doit être établie : En principe les clefs sont données et l'état des lieux faits avec relevage du compteur le vendredi matin aux heures d'ouverture de la mairie, mais qu'il faut prévoir une solution en cas de fermeture du secrétariat.

Il est décidé que la remise des clefs aux locataires serait privilégiée le vendredi matin. Qu'une possibilité resterait les 3 premiers samedis du mois de 10h à 11h aux permanences des adjoints. En cas d'indisponibilité du maire et des adjoints un tableau serait dressé pour établir un calendrier avec un tour de rôle concernant les élus disponibles

*Qu'une liste des noms proposés pour la salle polyvalente a été dressée par Mme Foret. Le nom de M. Paul GRASTEAU (ancien instituteur et Conseiller Municipal de la commune) est le plus cité.

Sous réserve de l'accord de la fille de M. GRASTEAU, Madame AUBENEAU-GRASTEAU, le Conseil municipal retient le nom de « Salle des fêtes Paul GRASTEAU ».

* D'une demande d'aide du Comité des fêtes pour l'achat de guirlandes. : M. le Maire donne lecture du courrier de Mme la Présidente du Comité des fêtes demandant une aide exceptionnelle de 250 à 350 € pour l'achat de guirlandes de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte une aide au Comité des Fêtes de Surfonds pour un montant entre 250 et 350€ pour l'achat de guirlandes de Noël

* Que le devis de matériel de la clôture pour l'aire de jeux pour les enfants est toujours attendu.

* Cambriolage de la mairie le 27 /28 octobre dernier. Nous sommes en attente d'une réponse des assurances par rapport aux devis envoyés (fenêtre, ordinateur, denrées diverses) Faut-il envisager une alarme sonore et vidéo ou autres ? A débattre lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 18 novembre 2015

Nom et Prénom de l'él(u)e	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle		X	(donne procuration à Mme Blavette)
DUPERRIN-MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		